



Concours « LE PILIER D'OR 2017 »

Le 1^e mai 2017

Chers Collègues,

L'Association des gestionnaires de parcs immobiliers institutionnels a lancé en octobre 2004 son concours « Le Pilier d'Or » afin de reconnaître l'effort et l'excellence de ses membres. Voici les catégories :

Catégorie « Prix Jean-Jacques Barrette de la relève »

Fondateur de l'AGPI, Jean-Jacques Barrette avait cette capacité rare de déceler les talents de jeunes recrues en qui il voyait des gestionnaires d'avenir et à qui il faisait confiance en leur donnant toute la latitude pour se faire-valoir. Ce prix reconnaît qu'un ou une gestionnaire institutionnel ne possédant qu'une expérience professionnelle réduite se distingue déjà notamment par ses convictions, ses idées, ses initiatives, ses engagements ou ses réalisations.

Tout membre peut proposer un candidat avec son cheminement professionnel dans une lettre adressée au président du CA.

Catégorie « Mérite de gestion »

Elle reconnaît une organisation membre pour la gestion efficace de son parc immobilier. La candidature soumise doit expliquer à partir de données statistiques ou autres, un portrait actuel, chiffres à l'appui, des résultats obtenus dans les principales fonctions de la gestion de son parc immobilier. On peut s'inscrire sous un des deux volets : bâtiments uniques ou bâtiments multiples.

Catégorie « Mérite technique et Innovation »

Ceci ne vous empêche cependant pas d'inscrire votre dernier projet de construction ou d'agrandissement, de réfection ou de transformation, de sécurité ou de gestion dans cette catégorie. Vos chances sont meilleures de gagner si vous avez intégré à votre réalisation un aspect technique original ou si vous avez innové avec une nouvelle façon de faire ou de faire faire, par exemple!

Catégorie « Ressources humaines »

Aussi, si votre supérieur hiérarchique vous a adressé des félicitations particulières pour avoir mené de mains de maître un dossier de gestion immobilière donné ou si vous pensez que votre équipe de travail s'est surpassée dans la réalisation d'un objectif de son plan de travail, dans les deux cas, vous êtes des candidats potentiels pour être reconnu par vos pairs de l'AGPI dans la catégorie Ressources humaines.

Catégorie « Environnement »

Cette catégorie sollicite les candidats à présenter leur bilan environnemental. Ce dernier doit statuer de façon succincte, mais chiffres à l'appui, sur les actions prises par l'établissement au cours des dernières années dans les différents volets de l'éco développement et comprendre un volet plan d'action listant ses objectifs à court et moyen terme.

Le processus de préparation du dossier de candidature se veut simple et les informations à y inscrire sont celles que vous avez déjà en mains, car elles vous ont servi à la réalisation de votre projet. Comme vous le constaterez dans la brochure de participation 2016, les catégories précédentes ne sont données qu'à titre informatif. *// n'est donc pas requis d'en faire mention sur le formulaire d'inscription.*

Toute institution membre peut soumettre un dossier de candidature. Un document d'aide à la préparation de ce dernier est disponible sur le site de l'association. La date du 5 septembre 2017 a été choisie comme date de fin de la période de réception des candidatures. Le formulaire d'inscription peut être reproduit autant de fois que vous aurez de candidature à soumettre. Si vous n'avez pas reçu ce dépliant ou que vous l'avez égaré et que vous désirez vous inscrire, vous pouvez vous le procurer sur le site de l'AGPI (lien : [concours](#)) en format PDF. Dans l'éventualité où vous éprouveriez de la difficulté à le récupérer sur le site, veuillez en faire la demande au secrétariat de l'AGPI en appelant au (514) 788-3111 ou par courriel à l'adresse suivante : secretariat@agpi.org

Le Conseil d'administration de votre Association a mis sur pied ce concours parce qu'il considère qu'au Québec, les gestionnaires immobiliers institutionnels réalisent des projets qui sortent de l'ordinaire, des projets qui font appel à la compétence autant qu'à l'imagination et dont les efforts pour maintenir les coûts au minimum et les performances au maximum se doivent d'être connus et reconnus!

Je vous remercie à l'avance des suites que vous donnerez à la présente. Je souhaite la meilleure des chances à tous les participants et je vous exprime mes plus cordiales salutations.

Stéphane Leclerc

Directeur général
AGPI